

PLAFONDS DE RESSOURCES PAR TYPE DE FINANCEMENT BARÈME 2021 POUR L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

Zone :

AUTRES RÉGIONS (hors Paris et Ile-de-France)

CATÉGORIE DE MÉNAGE	A		B		C	
	PLI financés avant 2001 <small>Conformément à la circulaire du 03/07/1996</small>		PLI financés d'avril 2001 à juillet 2004 (150% PLUS) <small>Conformément à l'arrêté du 06/03/2001</small>		PLI financés depuis août 2004 (160% PLUS) Zone B <small>Conformément à l'arrêté du 29/07/2004</small>	
REVENUS FISCAUX de référence 2019 en Euros et équivalence actualisée en REVENUS NETS MENSUELS						
	Revenu fiscal de référence 2019	<i>Équivalent en revenus nets mensuels</i>	Revenu fiscal de référence 2019	<i>Équivalent en revenus nets mensuels</i>	Revenu fiscal de référence 2019	<i>Équivalent en revenus nets mensuels</i>
1 personne seule	25 654 €	2 375 €	31 449 €	2 912 €	33 546 €	3 106 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (1) ou 1 pers. seule en situation de handicap	35 915 €	3 325 €	41 997 €	3 889 €	44 797 €	4 148 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge (2) ou jeune ménages (1) sans personne à charge ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	43 611 €	4 038 €	50 505 €	4 676 €	53 872 €	4 988 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	52 590 €	4 869 €	60 972 €	5 646 €	65 037 €	6 022 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap.	59 004 €	5 463 €	71 727 €	6 641 €	76 509 €	7 084 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap.	65 417 €	6 057 €	80 837 €	7 485 €	86 226 €	7 984 €
Par personne supplémentaire	6 413 €	594 €	9 017 €	835 €	9 618 €	891 €

(1) Un jeune ménage est un couple dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans

(2) Les personnes à charge sont celles qui sont considérées comme telles au plan fiscal

N.B. : Les montants équivalents nets mensuels sont précisés à titre indicatif. Seul, le revenu fiscal de référence est fixé par arrêté.

A

Yser (YSE U)
La Mouline (MLN I)
90 Quai des Chartrons (QCH 90)
Les Pierres du Campus (PCA Z - PCP Z)
Hameau de la Clairière (HCL Z)
Les Figuiers (FIG Z)
Allée du Moulin (AMO Z)

B

Darbon, Faubourg des Arts (DFA Z)
47 Quai des Chartrons (QCH 47)

C

Rue de Poupay (POP Z)
Kennedy - 3 logts (KND Z)